



PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le lundi 10 novembre 2025 à 18h à Phalempin

Présents : Mmes BRANDT C - COESTIER E.

MM. DA COSTA D. - DENEUX J. (en visio) - DEVOS C. - LEPRETRE G. (en visio)
MERLIOT P. – VANHAMME B. – VERKINDT B. - WAVELET J.

Excusés : MM. LY SIN CHENG JM. - TARTARE JM.
Mmes HEMBERT S - LEFEBVRE N. - LENGLET S.

Invités : MM. D'HALLUIN O. - DERUWEZ O. - GIORGUITTI T.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT accueille les élus et donne des nouvelles de l'état de santé de Jean-Michel LY SIN CHENG.

Il donne ensuite quelques informations :

- Le contrôle URSSAF est terminé, la Ligue devra s'acquitter d'un redressement d'environ 800 €.
- Affaire des photocopieurs de PICARDIE : suite au jugement de la cour d'Appel de Douai, nous avons reçu un virement de 69 050 € payés par la banque irlandaise HP. Notre avocate tente de récupérer 25 000 € supplémentaires.
- Le Challenge Benjamins/Benjamines aura lieu à Proville le 4 mars 2026.
- Alain BERAL et le Xavier BERTRAND souhaitent que la Ligue organise une tournée des plages cet été pour le développement du basket. Un budget d'environ de 40k€ serait à prévoir. Une visio est prévue le 14 Novembre à ce sujet.

DIRECTEUR TERRITORIAL – O. DERUWEZ

Services civiques

Michel DORMIEU et Olivier DERUWEZ ont participé à une visioconférence avec Martin ALLIOT le mercredi 5 novembre afin de faire le point sur les missions.

A ce jour, 63 missions ont été attribuées, 57 contrats sont déjà saisis sur Elisa, 6 restent en attente d'informations.

Les 6 clubs concernés ont été relancés afin que les contrats soient saisis avant la date butoir du 20 novembre.

Cartes carburant

Depuis le 5 novembre, la saisie d'une valeur anormale du kilométrage entraînera la mise en opposition de la carte carburant.

Un mail a été envoyé à tous les salariés, à tous les élus ainsi qu'aux CTS. Un rappel a également été inséré dans le fichier de réservation des véhicules.

Travaux

Une réunion de chantier se déroule tous les mercredis après-midi. La société RAMERY est en train de monter les murs et un électricien est intervenu la semaine dernière pour installer les prises réseau dans la salle Jean DEGROS. Le chantier est dans le temps.

Téléthon/Ludopital

Les affiches ont été envoyées aux clubs ainsi qu'un courrier accompagnateur pour expliquer le renouvellement de l'opération et le mode opératoire.

Des lots ont été récupérés auprès de l'AFM Téléthon afin de préparer des dotations pour les clubs participants à l'opération.

IRFBB – M. WEBER

Martin WEBER étant excusé, il a transmis un point de situation :

Le DETB évolue... et passe à la communauté WhatsApp ! Depuis plusieurs saisons, une chaîne de diffusion WhatsApp du DETB – IRFBB Hauts-de-France servait à partager les informations importantes (dates, inscriptions, ouvertures de session). Elle sera prochainement fermée, pour laisser place à un outil plus simple, plus vivant et interactif. Nous mettons désormais en place une Communauté WhatsApp « [DETB] Hauts-de-France Basketball », pensée pour faciliter les échanges entre stagiaires et formateurs lors des sessions. Chaque session de formation disposera de son propre groupe, tandis qu'un espace « Infos officielles » permettra de relayer toutes les communications de l'IRFBB. L'objectif est de permettre à chacun d'échanger facilement avec le formateur et les autres stagiaires, partager ses expériences et rester connecté à son groupe tout au long de la formation et après.

CPMS :

La formation suit son cours ; rien de particulier à signaler. Les apprentis auront, comme l'année dernière, la chance de participer à une intervention avec le staff marketing de l'ESBVA ainsi qu'au club du LMR (Lille Métropole Rugby), grâce à Ludovic Wedlarski, coordinateur de cette formation pour la Ligue.

Micro-basket :

Les inscriptions sont désormais terminées. Quinze stagiaires vont commencer les séances en présentiel au cours du mois de novembre avec notre formatrice Micro-Basket, Flavie Mania.

Autres informations :

Les membres du CFA de la FFBB viendront nous rendre visite le 27 novembre dans le cadre de leur accompagnement de notre développement et de la mise en place de nos différentes formations fédérales et professionnelles.

Cette fin d'année est marquée par la poursuite des formations et la mise en place d'initiatives innovantes. Merci à tous les acteurs et partenaires pour leur engagement.

COMMISSION SPORTIVE – D. DA COSTA

David DA COSTA nous présente le rapport de la commission sportive.

CHAMPIONNATS SENIORS

STATUT ENTRAINEUR

CONTROLE A PRIORI

Le brassage pour les équipes régionales JEUNES étant terminé, le contrôle « à priori » a pu être effectué.

Nous rappelons encore, que pour être inscrit en tant que « responsable technique » dans l'équipe technique », il faut figurer sur la liste officielle établie par la Commission Technique Régionale. Ces entraîneurs ont donc été repris, quand il respectait le statut, dans l'équipe technique mais n'ont pas été comptabilisés puisque « non-inscrits sur la liste officielle de la CT ».

En ce qui concerne les équipes « JEUNES » qui ont été remises à disposition dans les Départements, les entraîneurs ont été basculés en tant que « non affectés à une équipe » SAUF contre ordre du club.

STATUT NON-CONFORME

Pour les clubs non en règle, ce même Bureau Directeur a décidé de revoir la pénalité par point manquant, pour cette saison, à savoir 175€ au lieu de 250€.

Celui-ci a été mis au vote du bureau directeur et a été voté à l'unanimité.

FILIERE FEMININE

CLUB	NOMBRE D'EQUIPES	NOMBRE DE POINTS EXIGE	TOTAL POINTS CUMULES	PENALITE INITIALE	PENALITE PREVUE PAR DECISION DU BD
BEAUVAIS BCO	2	8	7	250 €	175 €
CALAIS ACLPA	4	16	13	750 €	525 €
ASOB CARVINOIS	2	8	7	250 €	175 €
CŒUR DE FLANDRE	2	8	5	750 €	525 €
CTC CAMBRESIS (ESCAUDOEUVRES)	1	4	3	250 €	175 €
AB FLERSOIS	2	8	5	750 €	525 €
GRAVELINES BF	2	8	7	250 €	175 €
ES ISBERGUES	3	12	10	500 €	350 €
LILLE BASKET	1	4	3	250 €	175 €
OSTREVENT BBAAAM	2	8	4	1 000 €	700 €
BC ST POLOIS	1	4	2	500 €	350 €
BC ST SAULVE	1	4	3	250 €	175 €
TOURCOING USF	4	16	14	500 €	350 €

FILIERE MASCULINE

CLUB	NOMBRE D'EQUIPES	NOMBRE DE POINTS EXIGE	TOTAL POINTS CUMULES	PENALITE INITIALE	PENALITE PREVUE PAR DECISION DU BD
AMIENS SCBB	4	16	15	250 €	175 €
AULNOY VALENCIENNES	1	4	3	250 €	175 €
FC BELLEU	2	8	7	250 €	175 €
SC BOURBOURG	3	12	11	250 €	175 €
US BOVES	4	16	10	1 500 €	1 050 €
CŒUR DE FLANDRE	2	8	5	750 €	525 €
AL COQUELLES	2	8	7	250 €	175 €
BBC COULOGNE	3	12	10	500 €	350 €
AGGLOMERATION CREILLOISE	1	4	2	500 €	350 €
DAINVILLE BC	2	8	7	250 €	175 €
PALS GUISE	3	12	4	2 000 €	1 400 €
AS HESDIGNEUL	1	4	3	250 €	175 €
ES ISBERGUES	2	8	4	1 000 €	700 €
BC LAMBRES	1	4	3	250 €	175 €
ASV LILLE	1	4	3	250 €	175 €
LILLE BASKET	1	4	2	500 €	350 €
MERU ABC	2	8	2	1 500 €	1 050 €
AB PECQUENCOURT	1	4	2	500 €	350 €
PROVILLE BASKET	1	4	3	250 €	175 €
ACLES ST JUST	1	4	3	250 €	175 €
ST MARTIN LES BOULOGNE	1	4	2	500 €	350 €
BC ST MICHEL	1	4	1	750 €	525 €
BC ST SAULVE	1	4	2	500 €	350 €
BB SANTES	1	4	0	1 000 €	700 €
SENLIS BB	2	8	0	2 000 €	1 400 €
SOISSONS CUFFIES	4	16	11	1 250 €	875 €
VILLERS BRETONNEUX	1	4	3	250 €	175 €
J WAMBRECHIES	3	12	11	250 €	175 €

Les clubs ci-dessus pourront également se positionner sur 2 choix concernant leurs pénalités :

Choix n°1

Nous reconnaissons la situation, acceptons la sanction et réglerons les pénalités financières

Choix n°2

Nous sollicitons un sursis et nous nous engageons sur l'honneur à entreprendre un certain nombre d'actions pour résorber tout ou partie de notre débours avant la mi-mars. [Il faudra un engagement écrit sur le nouveau solde de points visé, sur un plan de formation déjà entrepris ou envisagé, sur une éventuelle restructuration du staff... Un mail sera envoyé explicitant la démarche, les demandes seront traitées en Bureau Directeur]

ENTRAINEURS NON-CONFORME :

Pour les clubs non en règle, il sera appliqué une pénalité financière de 250€ pour un entraineur non-conforme en liste principale

FILIERE FEMININE

CLUB		CHPT
BERCK/RANG DU FLIERS	PRINCIPAL	R3
CALAIS ACLPA	PRINCIPAL	R3
OSTREVENT BBAAAM	PRINCIPAL	U13
OSTRICOURT ABC	PRINCIPAL	R3

FILIERE MASCULINE

AMIENS SCBB	PRINCIPAL	U21 Elite
BEAUVAIS BCO	PRINCIPAL	U13
BLENDECQUES ST OMER	PRINCIPAL	R3
CREILLOISE AGGLOMERAT	PRINCIPAL	U18
DORIGNIES DOUAI AAE	PRINCIPAL	R1
GUISE PALS	PRINCIPAL	U18
ISBERGUES ES	PRINCIPAL	U18
LA MADELEINE RC	PRINCIPAL	R3
LAMBRES BC	PRINCIPAL	U21 Elite
MARCQ EN BAROEUL BAC	PRINCIPAL	R3
MAUBEUGE US	PRINCIPAL	U18
PECQUENCOURT AB	PRINCIPAL	U18
SAINT MARTIN LES BOUL	PRINCIPAL	U18
SANTES BB	PRINCIPAL	R2
SENLIS BASKET	PRINCIPAL	R3
SENLIS BASKET	PRINCIPAL	U18

Pour toutes les rencontres couvertes pour un entraineur non-conforme, une pénalité supplémentaire de 30€ sera appliquée.

CONTROLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

Encore de nombreuses pénalités pour des entraineurs non-inscrits dans le staff....

Le principe du statut, c'est de faire apparaitre sur les feuilles, les entraineurs déclarés dans le staff technique de début de saison.

CONTRÔLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

EN MASCULINS				
DORIGNIES DOUAI AAE	PNM	20/09/25 27/09/25 11/10/25	ZOUGAR S.	600 €
GRICOURT BASKET	PNM	27/09/25	DIVE S.	200 €
TOURCOING JG	PNM	20/09/25	BEAUVISAGE M.	200 €
BC LESQUIN	RM2	27/09/25	NKODIA R.	30 €
TOURCOING IC	RM2	11/10/25	VANDESTIEN V.	30 €
BC BLENDECQUES ST OMER	RM3	21/09/25 28/09/25 12/10/25	GREUET S.	90 €
CHANTILLY GAS	RM3	28/09/25	BEN AHMED I.	30 €
CONDE AMICALE	RM3	12/10/25	PERSIDIS K.	30 €
LA MADELEINE RC	RM3	21/09/25 28/09/25 12/10/25	CASAIL S.	90 €
SENLIS BASKET	RM3	21/09/25 28/09/25 12/10/25	CHARPENTIER M.	90 €

AMIENS SCBB	RMU21 ELITE	21/09/25 28/09/25 12/10/25 19/10/25	BONDJOKWE JM.	120 €
EOBC WIMILLE WIMEREUX	RMU21 ELITE	28/09/25	EVARD A.	30 €
BEAUVAIS BCO	RMU18	13/09/25	LALOUX A.	30 €
CALAIS BASKET	RMU18	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25	CAVIGNAUX M.	120 €
CŒUR DE FLANDRE	RMU18	20/09/25	EZELIN S.	60 €
		11/10/25	TURPIN K.	
AGGLOMERATION CREILLOISE	RMU18	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	HAIDARA A.	180 €
DUNKERQUE MALO BC	RMU18	13/09/25 20/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	SAID F.	150 €
EOBC WIMILLE WIMEREUX	RMU18	27/09/25	TASSART G.	30 €
PALS GUISE	RMU18	13/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	AMAHZOUNE EL.	150 €
		20/09/25	NUNCQ E.	
ES ISBERGUES	RMU18	13/09/25 20/09/25 11/10/25	PENNINCK D.	90 €
LILLE EST BASKET	RMU18	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	DUFRANNE S.	180 €
LOMME BASKET	RMU18	27/09/25 18/10/25	MAHIEU A.	60 €
US MAUBEUGE	RMU18	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	MAGNE T.	180 €
AB PECQUENCOURT	RMU18	13/09/25	DORCHY S.	180 €

		20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25		
SENLIS BASKET	RMU18	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	ACHOUR B.	180 €
SAINT MARTIN LES BOULOGNE	RMU18	04/10/25	FAYEULLE T.	30 €
TOURCOING SM	RMU18	18/10/25	MAGAI ENOCH D.	30 €
ARMENTIEROIS SO	RMU15	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	EZELIN S.	180 €
BEAUVAIS BCO	RMU15	13/09/25 27/09/25	BUREAU A.	60 €
BETHUNOIS BC	RMU15	27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	LEROY E.	120 €
DAINVILLE BC	RMU15	13/09/25	VAISSIERE G.	30 €
HEM SBB	RMU15	11/10/25	LAMBERT L.	30 €
LILLE EST BASKET	RMU15	13/09/25 20/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	AUBERT Y.	180 €
		27/09/25	MATHYS S.	
LOOSSOIS BC	RMU15	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	JERROUDI A.	180 €
NANTEUIL LE HAUDOUIN	RMU15	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25 18/10/25	THIEBLEMONT S.	180 €
AB PECQUENCOURT	RMU15	13/09/25 20/09/25	DUQUESNE A.	150 €

		27/09/25 04/10/25 11/10/25		
BEAUVAIS BCO	RMU13	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25	KAHUDI H.	150 €
GRICOURT BASKET	RMU13	27/09/25	MULLER L.	30 €
LAMBERSART JF	RMU13	04/10/25	LIENARD M.	30 €
LILLE EST BASKET	RMU13	20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25	TABET A.	120 €
AB PECQUENCOURT	RMU13	27/09/25 04/10/25	DALLA COSTA M.	60 €
LP TEMPLEUVE	RMU13	11/10/25	UYTTERHAEGEN L.	30 €
EN FEMININS				
SOISSONS CUFFIES AISNE	PNF	28/09/25	ANGLADE V.	200 €
BERCK/RANG DU FLIERS	RF3	21/09/25	FASQUEL A.	120 €
		28/09/25	OKEMBA D.	
		05/10/25	PASCUAL R.	
		12/10/25	FASQUEL A.	
ACLPA CALAIS	RF3	21/09/25 28/09/25 05/10/25 12/10/25	VASSEUR F.	120 €
CŒUR DE FLANDRE	RF3	28/09/25	BERTHE B.	30 €
OSTRICOURT ABC	RF3	21/09/25	ZEBIK E.	120 €
		28/09/25	LESPAGNOL E.	
		05/10/25		
		12/10/25		
USO BRUAY LA BUISSIÈRE	RFU18	14/09/25	DURANEL P.	180 €
		12/10/25	BLONDEL JL.	
		19/10/25		
		21/09/25		
		28/09/25		
		05/10/25	CLETY G.	
ASOB CARVINOIS	RFU18	21/09/25 28/09/25 05/10/25 12/10/25 19/10/25	DUMONT J.	150 €
PALS GUISE	RFU18	14/09/25 21/09/25 28/09/25 05/10/25	BIBAUT N.	180 €

		12/10/25 19/10/25		
US RONCQ	RFU18	21/09/25	DERRADJ E.	60 €
		19/10/25	PROYE J.	
CO TRITH	RFU18	21/09/25 28/09/25	BEDRAOUI S.	120 €
		12/10/25 19/10/25	DAVOINE N.	
AB BOULOGNE	RFU15	11/10/25 18/10/25	BOURRAIN F.	60 €
LOMME BASKET	RFU15	13/09/25 20/09/25 27/09/25	CAURA G.	90 €
AB PECQUENCOURT	RFU15	13/09/25	DORCHY P.	60 €
		20/09/25	MAACHE M.	
ARRAS PAYS D'ARTOIS	RFU13	04/10/25	GIRARD C.	30€
ACLPA CALAIS	RFU13	13/09/25	DETRY J.	150 €
		20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25	CAVIGNAUX PH.	
ESTAIRES BC	RFU13	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25	VARIN C.	150 €
ASG GAUCHY	RFU13	20/09/25	DELIGNY E.	30 €
ESC LONGUEAU AMIENS MSBB	RFU13	11/10/25	MOUTON AL.	30 €
OSTREVENT BBAAAM	RFU13	13/09/25 20/09/25 27/09/25 04/10/25 11/10/25	DELCROIX J.	150 €
AB PECQUENCOURT	RFU13	13/09/25 20/09/25 04/10/25 11/10/25	DORCHY S.	150 €
		27/09/25	VUE Y.	

DOSSIERS SPORTIFS

DOSSIER CRS10-2025/2026
Challenge MJ. ANCELIN Retour
WATTRELOS BC / BC BLENDECQUES ST OMER
Du 19 octobre 2025
Forfait de BC BLENDECQUES ST OMER

- Attendu que par mail en date du 16 octobre 2025, BC BLENDECQUES ST OMER déclare forfait pour son équipe RF3 participant au Challenge,
- Attendu que le club a prévenu les arbitres et qu'ils ne se sont pas déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour BC BLENDECQUES ST OMER,
- Pénalité financière de 250€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BC BLENDECQUES ST OMER,
- S'agissant de la rencontre retour, BLENDECQUES devra rembourser les frais de déplacement de la rencontre aller directement à WATTRELOS à savoir 79 km x 1€ = 79€,
- L'équipe de WATTRELOS BC est qualifiée pour le tour suivant.

DOSSIER CRS11-2025/2026

Championnat RM2 Poule B

ESSM LE PORTEL / USO BRUAY LA BUISSIERE

Du 11 octobre 2025

Forfait de l'USO BRUAY LA BUISSIERE

- Attendu que par mail en date du 11 octobre 2025, l'USO BRUAY LA BUISSIERE déclare forfait pour son équipe RM2,
- Attendu que le club a prévenu les arbitres et qu'ils ne se sont pas déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour USO BRUAY LA BUISSIERE,
- Pénalité financière de 135€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de l'USO BRUAY LA BUISSIERE,
- La rencontre RETOUR aura lieu à l'ESSM LE PORTEL le 07 février 2026 à 20h30.

DOSSIER CRS12 – 2025/2026

Championnat RMU21 Elite Poule A

Forfait général de CROIX BASKET BALL

- Attendu que par mail en date du 27 septembre 2025, CROIX BB déclare forfait général pour son équipe RMU21 ELITE,
- Pénalité financière de 200€ pour forfait général à la charge de CROIX BB.

DOSSIER CRS13 – 2025/2026

Challenge J. DENEUX Retour

LILLE METROPOLE BC / CROIX BASKET BALL

Du 07 octobre 2025

Forfait de CROIX BASKET BALL

- Attendu que par mail en date du 27 septembre 2025, CROIX BB déclare forfait général pour son équipe RMU21 ELITE,
- Rencontre perdue par forfait pour CROIX BB,
- Pénalité financière de 250€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de CROIX BB,
- S'agissant de la rencontre retour, CROIX devra rembourser les frais de déplacement de la rencontre aller directement à LILLE METROPOLE à savoir 6 km x 1€ = 6€,
- L'équipe de LILLE METROPOLE BC est qualifiée pour le tour suivant.

DOSSIER CRS14-2025/2026

Championnat RF2 Poule B

LILLE BASKET / MARCQ EN BAROEUL ASJ

Du 28 septembre 2025

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour LILLE BASKET

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe de LILLE BASKET a participé à la rencontre avec une licence « 1 – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour LILLE BASKET ;
- Pénalité financière de 135€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de LILLE BASKET.

* Mail du Président de LILLE BASKET contestant la décision et donnant sa version des faits.
Après vérification auprès de la qualification du CD59, un premier certificat médical avait été envoyé le 28 septembre 2025 à 15h30 sans la signature du médecin.
Dès le lundi, mail + message dans FBI au club pour régulariser la situation.
Dès réception du certificat médical, la licence de la joueuse a bien été régularisée à savoir le 01 octobre 2025.

Décision : maintien de la pénalité

DOSSIER CRS15-2025/2026

Championnat RMU21 ELITE Poule B

ABC MERU / IE-CTC CHAUNY – SAINT QUENTIN

Du 28 septembre 2025

Participation d'un joueur avec une licence non-conforme pour l'IE-CTC CHAUNY – SAINT QUENTIN

- Attendu qu'après vérification de la feuille, un joueur de l'équipe de l'IE- CTC CHAUNY – SAINT QUENTIN a participé à la rencontre avec une licence « O – officier hors arbitrage » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour l'IE- CTC CHAUNY – SAINT QUENTIN ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de l'IE- CTC CHAUNY – SAINT QUENTIN.

LISTES BRULE(ES)

Conformément à l'article 2.5 des règlements sportifs généraux, les clubs ci-après se verront appliquer une pénalité de 60€ pour liste non-fournie dans les délais.

FEMININS		MASCULINS
AL COQUELLES	liste fournie le 16/10/2025	
ST AMAND PH	liste fournie le 09/10/2025	
BERCK/RANG DU FLIERS		liste fournie le 03/10/2025
WASQUEHAL FLASH		liste fournie le 16/10/2025

OBLIGATIONS SPORTIVES

Suite à un premier contrôle des obligations sportives, les équipes ci-après ne sont pas en conformité et seront déclassées en fin de saison si de nouvelles équipes ne sont pas créées.

Un mail sera adressé aux clubs pour les prévenir de la situation.

RM2	HDF0002017	BC SAINT MICHEL	Manque 1 équipe jeunes masculins
RM3	HDF0002003	FC BELLEU	Manque 1 équipe jeunes masculins
RF2	HDF0059133	WAMBRECHIES J	Manque 1 équipe jeunes féminins
RF3	HDF0059045	OSTRICOURT ABC	Manque 1 équipe jeunes féminins
	HDF0059082	CHERENG ABC	Manque 1 équipe jeunes féminins
	HDF0059128	ASV LILLE	Manque 1 équipe jeunes féminins
	HDF0060043	VERBERIE BC	Manque 1 équipe jeunes féminins

CHAMPIONNATS JEUNES

DOSSIER CRS19N-2025/2026

Championnat RFUI3 phase de brassage poule F

O GDE SYNTHE / COB CALAIS

Du 27/09/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour COB CALAIS.

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, une joueuse de l'équipe du COB CALAIS a participé à la rencontre RFUI3 (phase de brassage) n°5676 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour COB CALAIS ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de COB CALAIS.

DOSSIER CRS20N-2025/2026

Championnat RFUI3 phase de brassage poule G

AB PECQUENCOURT / ARRAS PA

Du 27/09/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour AB PECQUENCOURT.

Championnat RMU3 phase de brassage poule B

BEUVRAGES USM / AB PECQUENCOURT

DU 27/09/2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour AB PECQUENCOURT.

- Attendu qu'après la vérification des feuilles de marque :
 - une joueuse de l'équipe de AB PECQUENCOURT a participé à la rencontre RFUI3 (phase de brassage) n°5678 avec un surclassement « D » ;
 - un joueur de l'équipe de AB PECQUENCOURT a participé à la rencontre RMUI3 (phase de brassage) n°5295 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse et le joueur doivent posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontres perdues par pénalité pour AB PECQUENCOURT ;
- Pénalité financière de 80€ (40€ x 2) pour rencontres perdues par pénalité à la charge de AB PECQUENCOURT.

DOSSIER CRS21N-2025/2026

Championnat RMUI3 phase de brassage poule G

AMIENS CBB / NOAILLES BBA

Du 27/09/2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour NOAILLES BBA.

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, un joueur de l'équipe de NOAILLES BBA a participé à la rencontre RMUI3 (phase de brassage) n°5304 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour NOAILLES BBA ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de NOAILLES BBA.

DOSSIER CRS22N-2025/2026

Championnat RMU3 phase de brassage poule B

BEUVRAGES USM / AB PECQUENCOURT

DU 27/09/2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour BEUVRAGES USM

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque un joueur de l'équipe de BEUBRAGES USM a participé à la rencontre RMUI3 (phase de brassage) n°5295 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BEUVRAGES USM ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BEUVRAGES USM.

DOSSIER CRS23N-2025/2026

Championnat RFUI3 phase de brassage poule E

O. AIRIOIS / ESTAIRES BC

Du 27/09/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour ESTAIRES BC

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, une joueuse de l'équipe de ESTAIRES BC a participé à la rencontre RFUI3 (phase de brassage) n°5675 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour ESTAIRES BC ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ESTAIRES BC.

DOSSIER CRS24N-2025/2026

Championnat RFUI5 phase de brassage poule A

ESC TERGNIER / ASG GAUCHY

Du 27/09/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour ESC TERGNIER.

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, une joueuse de l'équipe de ESC TERGNIER a participé à la rencontre RFUI5 (phase de brassage) n°5556 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour ESC TERGNIER ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ESC TERGNIER.

DOSSIER CRS25N-2025/2026

Championnat RMUI3 phase de brassage poule L

BEAUVAIS BCO / BB NOYONNAIS

Du 04/10/2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour BB NOYONNAIS.

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, un joueur de l'équipe de BB NOYONNAIS a participé à la rencontre RMUI3 (phase de brassage) n°5341 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BB NOYONNAIS ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BB NOYONNAIS.

DOSSIER CRS26N-2025/2026

Championnat RFUI5 phase de brassage poule B

METROPOLE AMIENOISE BB / ESC LONGUEAU

Du 04/10/2025

Forfait de ESC LONGUEAU

- Attendu qu'en date du samedi 04 oct., le club de ESC LONGUEAU déclare forfait pour son équipe évoluant en RFUI5 (phase de brassage) n°5576 ;
- Le club adverse et les arbitres ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre RETOUR, ESC LONGUEAU devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à METROPOLE AMIENOISE BB, à savoir : 6 km x 1€ = 6€ ;
- Ces frais seront à régler directement par ESC LONGUEAU à METROPOLE AMIENOISE BB ;

- Rencontre perdue par forfait pour ESC LONGUEAU ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de ESC LONGUEAU.

DOSSIER CRS27N-2025/2026

Championnat RMU13 phase de brassage poule G

FC BELLEU/ NOAILLES BBA

Du 04/10/2025

Forfait de NOAILLES BBA

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, nous avons constaté que l'équipe de NOAILLES BBA ne s'était pas déplacée à BELLEU en RMU13 (phase de brassage) n°5331 le samedi 04/10 ;
- Il est rappelé que le club adverse, l'arbitre et la Ligue doivent être informés ;
- Rencontre perdue par forfait pour NOAILLES BBA – 2ème forfait ;
- Pénalité financière de 100€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de NOAILLES BBA.

DOSSIER CRS28N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule H

BB CHAUNY / BB NOYONNAIS

Du 04/10/2025

Participation d'un joueur du BB NOYONNAIS sans être licencié

- Attendu qu'après vérification de la feuille de marque, un joueur du BB NOYONNAIS a participé à la rencontre RMU21-3 n°4698 sans être licencié ;
- Attendu que ce joueur n'existe pas dans la base de FBI aussi bien en recherche nationale et qu'en archives ;
- Attendu que cela va à l'encontre de l'article 2 des règlements sportifs des HDF ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BB NOYONNAIS ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BB NOYONNAIS.

DOSSIER CRS29N-2025/2026

Championnat RMU15 phase de brassage poule B

BC ST NICOLAS ARRAS / LILLE MBC

Du 04/10/2025

Participation d'un joueur avec un surclassement non-conforme pour BC ST NICOLAS

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, un joueur de l'équipe de BC ST NICOLAS ARRAS a participé à la rencontre RMU15 (phase de brassage) n°5161 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour BC ST NICOLAS ARRAS ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de BC ST NICOLAS ARRAS.

DOSSIER CRS30N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule A

ESSM LE PORTEL / AS CUCQ BASKET

Du 05/10/2025

Participation d'un joueur sans surclassement pour ESSM LE PORTEL

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, un joueur, né en 2010, de l'équipe de ESSM LE PORTEL a participé à la rencontre RMU21-3 n°4670 sans surclassement ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, le joueur doit posséder un surclassement établi par un médecin de famille ;
- Rencontre perdue par pénalité pour ESSM LE PORTEL ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de ESSM LE PORTEL.

DOSSIER CRS31N-2025/2026
Championnat RMU21-3 poule D
ST AMAND PH / ANNOEULLIN BC
Du 12/10/2025

ANNOEULLIN BC / BC VIOLAINES
Du 19/10/2025
Forfait de ANNOEULLIN BC

- Attendu qu'en date du jeudi 09 oct., le club de ANNOEULLIN BC déclare forfait pour son équipe évoluant en RMU21-3 n°4703 (rencontre ALLER) ;
 - Rencontre perdue par forfait pour ANNOEULLIN BC (1^{er} forfait) ;
 - Attendu qu'en date lundi 20 oct., le secrétariat est alerté par un mail en provenance du répartiteur du district TERRIEN qui nous informe avoir été prévenu, le dimanche 19 oct. à 09h38, par un des deux arbitres de la rencontre RMU21-3 n°4726 que cette dernière ne se jouerait pas le dimanche 19 oct. mais qu'une demande de dérogation avait été faite en accord avec le club de BC VIOLAINES pour être jouée ultérieurement ;
 - Attendu qu'un des deux arbitres, n'ayant pas lu le mail envoyé le dimanche à 07h21, s'est déplacé à Annoeullin ;
 - Attendu que suite à des échanges entre le secrétariat, le club d'ANNOEULLIN et le répartiteur ; le club d'ANNOEULLIN va rembourser les frais de déplacement de l'arbitre ;
 - Attendu que dans les règlements sportifs généraux des HDF, il est notifié : « *qu'à compter du mardi 12h00, aucune dérogation ne sera acceptée pour le week-end en cours* » ;
 - Attendu que la demande de dérogation en cours dans FBI a été refusée ;
 - Rencontre perdue par forfait pour ANNOEULLIN BC (2^{ème} forfait) ;
- Pénalité financière de 100€ pour rencontres perdues par forfait à la charge de ANNOUELLIN BC.

DOSSIER CRS32N-2025/2026
Championnat RFU18 phase de brassage poule C
WAVRIN WEPPEES BASKET / WASQUEHAL FEM
Du 05/10/2025

ST AMAND PH -2 / WAVRIN WEPPEES BASKET
Du 12/10/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour WAVRIN WEPPEES BASKET

- Attendu qu'après la vérification des feuilles de marque, une joueuse de l'équipe de WAVRIN WEPPEES BASKET a participé aux rencontres RFU18 (phase de brassage) n°5465 et 5485 avec un surclassement « D » ;
- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Attendu que club avait été prévenu de ne pas faire jouer cette joueuse jusqu'à la régularisation de son surclassement ;
- Rencontres perdues par pénalité pour WAVRIN WEPPEES BASKET ;
- Pénalité financière de 80€ pour rencontres perdues par pénalité à la charge de WAVRIN WEPPEES BASKET.

DOSSIER CRS33N-2025/2026
Championnat RFU13 phase de brassage poule C
CTC LONGUENESSE / ES ISBERGUES
Du 11/10/2025

Participation d'une joueuse avec un surclassement non-conforme pour CTC LONGUENESSE

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, une joueuse de l'équipe de IE CTC LONGUENESSE a participé à la rencontre RFU13 (phase de brassage) n°5707 avec un surclassement « D » ;

- Attendu que pour participer à ce championnat, la joueuse doit posséder un surclassement établi par un médecin agréé ;
- Rencontre perdue par pénalité pour CTC LONGUENESSE ;
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de la CTC LONGUENESSE.

DOSSIER CRS34N-2025/2026

Championnat RFUI8 phase de brassage poule C

WAVRIN WEPPE BASKET / TEMPLEUVE LP

Du 19/10/2025

Forfait de WAVRIN WEPPE BASKET

- Attendu qu'en date du samedi 11 oct., le club de WAVRIN WEPPE BASKET déclare forfait pour son équipe évoluant en RFUI8 (phase de brassage) n°5505 ;
- Le club adverse et les arbitres ont été prévenus ;
- Rencontre perdue par forfait pour WAVRIN WEPPE BASKET ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de WAVRIN WEPPE BASKET.

DOSSIER CRS35N-2025/2026

Championnat RFUI5 phase de brassage poule E

ARRAS PA / SO ARMENTIERES

Du 18/10/2025

Forfait de SO ARMENTIERES

- Attendu qu'en date du lundi 13 oct., le club de SO ARMENTIERES déclare forfait pour son équipe évoluant en RFUI5 (phase de brassage) n°5618 ;
- Le club adverse et les arbitres ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre RETOUR, SO ARMENTIERES devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à ARRAS PA, à savoir : 57 km x 1€ = 57€ ;
- Ces frais seront à régler directement par SO ARMENTIERES à ARRAS PA ;
- Rencontre perdue par forfait pour SO ARMENTIERES ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de SO ARMENTIERES.

DOSSIER CRS36N-2025/2026

Championnat RFUI5 phase de brassage poule B

CTC LCCM BASKET OISE / BEAUVAIS BCO

Du 04/10/2025

BEAUVAIS BCO / METROPOLE AMIENOISE BB

Du 11/10/2025

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour BEAUVAIS BCO.

- Attendu qu'après la vérification de la feuille de marque, une joueuse de l'équipe de BEAUVAIS BCO a participé aux rencontres RFUI5 (phase de brassage) n°5577 et 5594 en étant licenciée dans l'association BC VEXIN THELLE ;
- Attendu que pour participer aux rencontres du BEAUVAIS BCO, la joueuse doit posséder une licence « T » ;
- Attendu que la licence « T » a été validée par le CD60 en date du 17/10/2025 ;
- Rencontres perdues par pénalité pour BEAUVAIS BCO ;
- Pénalité financière de 80€ pour rencontres perdues par pénalité à la charge de BEAUVAIS BCO.

DOSSIER CRS37N-2025/2026

Championnat RMU21-3 poule G

SQBB-JSC / RUITZ BC

Du 18/10/2025

Forfait de RUITZ BC

- Attendu qu'en date du vendredi 17 oct., le club de RUITZ BC déclare faire forfait avec son équipe RMU21-3 n°4734 ;
- Le club adverse et le répartiteur ont été prévenus ;
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°4854 du 07/12/2025 se jouera à Saint Quentin à 10h30 ;
- Rencontre perdue par forfait pour RUITZ BC ;
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait (1^{er} forfait) à la charge de RUITZ BC.

COUPES TERRITORIALES QUALIFICATIVES aux Trophées COUPE DE France SENIORS MASCULINS et FEMININS / COUPE DE France JEUNES

JEUNES MASCULINS

Résultats du 2^{ème} TOUR

N°3	O. GDE SYNTHÉ (REG)	92	/	100	LAMBERSART JF (REG)
N°4	USO BRUAY (REG)	113	/	44	SAINT NICOLAS ARRAS (REG)
N°5	CTC JGT USR (REG)	76	/	52	LONGUENESSE BC (REG)
N°6	BC ARDRES (REG)	119	/	25	BC DOUVRAIN (REG)

Résultats du 3^{ème} TOUR

N°7	LAMBERSART JF (REG)	70	/	58	IE - CTC JGT USR (REG)
N°8	USO BRUAY LABUISSIÈRE (REG)	65	/	64	BASKET CLUB ARDRES (REG)

FINALE à THUMERIES le mercredi 03 décembre 2025 à 19h00

N°9	LAMBERSART JF (REG)	/	USO BRUAY LABUISSIÈRE (REG)
-----	---------------------	---	-----------------------------

JEUNES FEMININS

Résultats du 2^{ème} TOUR

N°2	ESCAUDAIN BF (REG) +7	49	/	82	TEMPLEUVE LP (NFU18)
N°3	CTC LONGUENESSE/WIZERNES (REG)	70	/	46	OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ (REG)
N°4	NEUVILLE EN FERRAIN PP (REG) +7	51	/	97	COB CALAIS (NFU18)
N°5	ARRAS PA (REG) +7	66	/	49	LAMBERSART BLM (NFU18)

Résultats du 3^{ème} TOUR

N°6	IE - CTC LONGUENESSE-WIZERNES (REG) +7	66	/	85	COTE D'OPALE BASKET CALAIS (FR)
N°7	ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET (REG) +7	58	/	46	TEMPLEUVE LP (FR)

FINALE à SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM le mercredi 03 décembre 2025 à 18h30

N°8	COTE D'OPALE BASKET CALAIS (FR)	/	ARRAS PAYS D'ARTOIS BASKET (REG) +7
-----	---------------------------------	---	-------------------------------------

SENIORS FEMININS

Les FINALES auront lieu le samedi 13 décembre 2025 à 18h00 et 20h30 à SAINT AMAND.

SENIORS MASCULINS

Les FINALES auront lieu dimanche 14 décembre 2025 à 15h00 et 17h30 à DENAIN

COMMISSION DES OFFICIELS – JM. TARTARE

GROUPE ARBITRES FEMININS

Le groupe s'est réuni le WE des 24 et 25 octobre 2025, avec comme les objectifs suivants :

- Optimiser les compétences d'arbitre
- Travailler sur des sujets spécifiques au développement de l'arbitrage féminin

L'accueil des arbitres féminins s'est effectué au siège de la ligue régionale, leur nombre était de 10.

Sur le WE elles ont pu assister à deux rencontres de haut niveau (BCM-NANCY en Betclac élite et ESBVA-CHARNAY en Wonderligue La boulangère).

Merci aux clubs du BCM et de ESBVA pour la mise à disposition de places.

Amel Dahra, arbitre Euroleague était présente, et les filles ont pu ainsi avoir un temps d'échange et de partage d'expérience intéressant avec elle.

Audrey SECCI, arbitre sur la rencontre de l'ESBVA a également permis un débriefing avec les stagiaires.

- Formation régionale : le 1er rassemblement a eu lieu à Arras le 18 octobre sous la gestion de Flavien briquet
- Formation continue : la 1ere séance a eu lieu dans les secteurs le 25 octobre, en présence de 105 arbitres
- Groupe potentiel : les séances et observations ont débuté en octobre. nouveauté, un stage sur un week-end est programmé en décembre, celui-ci permettra aux stagiaires d'assister à un match élite 2 a Denain et la participation à divers ateliers techniques.

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe qu'à ce jour la commission a ouvert 61 dossiers de discipline.

Il propose d'ajouter Madame JULIE GOSSELIN DE BENICOURT et Monsieur ERIC DIVERCHY à la liste des membres de la commission régionale de discipline. Il s'agit d'un oubli lors du précédent comité directeur car ces deux personnes faisaient déjà partie de la commission la saison précédente.

Il rappelle qu'il est important de demander aux arbitres de mentionner les événements sur la feuille de marque lors d'un choc violent à la tête entraînant un protocole commotion cérébrale. il est indispensable que tous les coachs soient au courant du protocole commotion.

Nombre de fautes technique au 6 novembre 2025 :

- ❖ dans l'Aisne : 60
- ❖ dans le Nord : 641
- ❖ dans l'Oise : 107
- ❖ dans le Pas de Calais : 433
- ❖ dans la Somme : 46

A noter que 6 joueurs ont été sanctionnés de 3 fautes technique

Intervention de Thomas GIORGUITTI

PEBB HAUTS DE FRANCE :

Le mois d'octobre a été marqué par le début des rencontres de ligue de développement. **Le mercredi 01 octobre**, nos deux pôles se sont affrontés, à Wattignies pour le secteur féminin et à Amiens pour le secteur masculin.

Merci à Nathalie BARBRY et Daniel MOLLET pour l'aide à l'organisation de ces rencontres.

Nos PEBB se sont également engagés dans l'opération octobre rose. Le pôle espoirs de Wattignies a participé au Challenge "Kiplin Octobre Rose" afin de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer du sein. Ce challenge est issu du partenariat entre la FFBB et la Caisse d'Épargne.

Nos deux pôles ont également participé à l'Open 3x3 Octobre Rose organisé à Templeuve **le samedi 25 octobre**. A noter la victoire en U15 de l'équipe du pôle d'Amiens.

Félicitations également au secteur féminin des deux pôles pour les résultats aux cross des collèges. (Podium 100% poliste à Wattignies et places 1 et 3 à Amiens)

Enfin, Gregory HALIN (responsable du secteur féminin sur le pôle France) est venu observer l'entraînement du secteur féminin du pôle espoirs de Wattignies, **le mardi 14 octobre**. Il a tenu à féliciter le travail effectué par le staff.

PPF :

Le mois d'octobre est synonyme du début des différents rassemblements au niveau du PPF :

- **Mercredi 08 octobre** : début de la campagne 2025-2026 pour les sélections U15, avec un premier rassemblement à Amiens pour la sélection féminine et un à Wattignies pour la sélection masculine.

- **Du 17 au 20 octobre**, 25 demoiselles ont été convoquées, afin de participer au CIC U14. Merci aux entraîneurs qui se sont rendus disponibles pour encadrer nos jeunes stagiaires. (Aurore SAMIER de Templeuve, Alexis BRACQ de l'ESBVA, Djimy GUELBE du SQBB-JSC et Maxime DASSONVILLE du CD60)

L'encadrement tient également à remercier Nathalie BARBRY et Paul MERLIOT d'avoir permis aux jeunes d'assister au match de ligue féminine entre l'ESBVA et BOURGES, ainsi que les acteurs du Haut Niveau (Marie Michelle MILAPIE, Laetitia GUAPO et Jean-Aimé TOUPANE) pour les échanges après la rencontre.

- **Du 19 au 23 octobre**, avait lieu le CIZ U15 au Temple sur Lot. Encadrés par Nicolas SALLES et Antoine SERGENT, 9 jeunes ont représenté les Hauts de France au sein de la sélection zone Nord : Eléna PIERRE JOSEPH, Mélissa BODART, Elise LIGNIER, Inès DELAFORGE, Noé MORAND, Elian JEANLYS, Nathan EMBINGA, Sacha TANTER et Chris NTANKEU.

Les deux équipes ont terminé à la 3ème place du tournoi. Un grand merci à Monique LEIGNEL pour l'accompagnement de nos sélections.

U15 ELITE :

Comme la saison dernière et dans l'optique de resserrer les liens entre les clubs et le pôle, Thomas GIORGUITTI a assisté à la rencontre du **dimanche 12 octobre** entre le SQBB- JSC et l'Union LIÉVIN-DENAIN.

Après les matchs allers de la première phase, les résultats de nos équipes sont les suivants :

Secteur Féminin	Secteur Masculin	
POULE H	POULE G	POULE H
NOGENT BBC : 5V - 0D	BCM GRAVELINES : 1V - 4D	LILLE MBC : 2V - 3D
TEMPLEUVE LP : 4V - 1D	ESSM LE PORTEL : 0V - 5D	SQBB-JSC : 2V - 3D
UBL-ESBVA : 3V - 2D		LIÉVIN-DENAIN : 1V - 4D
COB CALAIS : 2V - 3D		
ARRAS PAYS D'ARTOIS : 1V - 4D		

(En vert les équipes potentiellement qualifiées en poule haute)

ACTIONS CONNEXES :

Yohann DUDEBOUT est intervenu **le lundi 06 octobre** auprès de la promotion BPJEPS de Saint-Quentin.

Dans le cadre du CIC féminin, Rémi DELROT, a animé une journée de re-validation orientée sur la formation du jeune joueur.

Novembre 2025 :

PEBB :

*Stage commun entre le pôle de Wattignies et la sélection de la Guadeloupe du 16 au 24 novembre 2025.
Tournoi 3x3 des PEBB masculins le mercredi 19 novembre avec Amiens, Wattignies et la Guadeloupe .
Tournoi LDD, les 21 et 22 novembre 2025 au CREPS de Reims.*

TIC U14 - SECTEUR MASCULIN :

Dimanche 23 novembre à DOURGES.

Sélections de secteur U14 - Secteur FÉMININ :

Rassemblement pour les secteurs Picardie et NPdC le mercredi 26 novembre (lieux à déterminer).

Sélections U15 - Secteur FÉMININ :

Rassemblement le mercredi 19 novembre à Wattignies.

La bonne nouvelle de la soirée : nous avons 7 jeunes convoqués pour le Camp National.
C'est 3 de plus que la saison dernière avec un bel équilibre sur les deux secteurs. Je voulais à cette occasion mettre en avant le travail, de qualité et en cohérence avec les directives techniques nationales, réalisé par nos CT au niveau de nos deux pôles espoirs.

Secteur Picardie :

EMBINGA. Nathan

TANTER. Sacha

THIEBAUT-BENIN. Iless

Secteur Nord Pas de Calais :

JEANLYS. Elian

PIERRE-JOSEPH. Elena

DELAFORGE. Inès

LIGNIER. Elise

Olivier D'HALLUIN nous fait un retour sur la réunion ETR du 4/11/2025

Point CPR

Le CD59 a rejoint le programme et propose quatre nouveaux rendez-vous :

- le 23 novembre 2025, de 9h45-12h30 au Femina Wasquehal animé par Cédric DEPLANQUE UI3F(salle ROBAEYS, rue Louise Michel, 59290 Wasquehal)
- le 30 novembre 2025, de 14h00-17h00 à Lesquin animée par Nadège GUERIN UI3M (gymnase COURCIER à Lesquin)
- le 14 décembre 2025, de 9h45-12h30 au DMBC par Cédric DEPLANQUE UI3F (salle BURNOD à Dunkerque)
- le 14 décembre 2025, de 9h45-12h30 dans le district Sud animée par Nadège GUERIN UI3M (Raismes)

BPJEPS :

- La formation se poursuit normalement. Le premier stage des vacances scolaires a eu lieu. Pour rappel, chaque apprenti a pu être immergé dans une autre structure lors des événements organisés dans les clubs.
- Projet de mobilité européenne : la visite préparatoire en Slovénie s'est très bien passée et a permis de confirmer le projet. La ville de Ljubljana offre un sentiment de sécurité et de plénitude. C'est une terre de basket avec douze clubs et des sections basket dans les écoles. La dynamique est portée par le club Cedevita Olimpija, berceau de Luka Dončić. Merci à Dejan Cikic, salarié de la fédération slovène, pour son aide.
- Stage de Noël : un second stage aura lieu pour tous les apprentis les 22 et 23 décembre à Liévin, portant sur l'intégration de l'arbitrage dans l'entraînement, en collaboration avec Bastien Cartigny, CTO de la Ligue, arbitre de haut niveau et responsable des écoles d'arbitrage.

DETB :

- Le déploiement des nombreux CSI suit son cours avec l'aide des Comités (76 participants sur 7 stages à ce jour)
- Début le 1er novembre de la formation bicéphale CS10 Coordination Technique et CPR-Responsable Technique avec 17 personnes
- Malheureusement report du CS10 « spécialiste entraîneur jeune » faute de candidats pour l'instant
- La Ré ouverture inscription du CS4 dans le CD60 exclusivement pour les licenciés Hauts de France
- La Prolongation inscription CS7 du CD60 pour permettre la mise en place qui a été reportée

Brevets Fédéraux : Clémence JARDIN, nouvelle CT en a repris la coordination

Nouvelles formations :

- BF MEL couronne Sud (lieu à confirmer) grâce au CD59, les 26 avril, 24 mai, 7 juin
- BFa Denain les 23 Novembre, 04 Janvier, 08 Février
- BFe CD80, report au 29 novembre par manque participants

Il reste un certain nombre de secteur géographique à couvrir :

- BF Sambre
- BF MEL couronne Nord

- BF MEL Centre
- BF du CD62 (BFa Liévin ? BFj Dourges ? BFj-e Arras ? BF Neufchâtel/Berck ?)

Statut de l'entraîneur

1. Rappeler l'objectif du Statut = assurer un encadrement technique qualitatif permettant à notre basket régional de rester une place forte sur l'échiquier national
2. Rappeler l'objectif de l'ETR – Commission Technique = accompagner les clubs dans ce processus, et donc aider les clubs à se projeter vers une solution viable (en proposant des formations notamment : 20 BF et 30 CS dont 7 CSI déjà organisés cette saison)
3. Constater que certains clubs sont en difficultés à des degrés divers :
 - cas typique 1 : manque de coaches ;
 - cas typique 2 : présence de coaches en nombre suffisant mais insuffisamment diplômés ;
 - cas typique 3 : clubs « piégés » par la non qualification en brassage = possibilité de réajuster staff ;
 - cas typique 4 : clubs presque en règle manque 1 ou 2 pts (et souvent coaches en process de formation)
 - cas typique 5 : clubs en règle
 - cas typique 6 : clubs très à l'aise avec le statut
- les cas 1 & 2 sont préoccupants mais ne représentent que 4 clubs en féminin et 9 en masculin (soit 13 clubs sur 215 filières déclarées soit seulement 6% en grande difficulté)
- les cas 2 & 3 représentent 9 clubs en féminin et 19 en masculin, donc 13% pas loin
- les cas 5 & 6 sont largement majoritaires 76 clubs sur 89 en filière féminine soit 85% et 98 sur 126 en filière masculine soit 78% donc au final 81% de clubs en règle
4. Constater qu'un certain nombre d'encadrants déclarés « coaches PRINCIPAUX » ne sont pas éligibles au statut :
 - 4 en féminin sur 153 entraîneurs principaux déclarés (soit 2,6%)
 - 16 en masculin sur 279 entraîneurs principaux déclarés (soit 5,7%)
- Ce n'est pas inédit, cela reste minoritaire, la nouveauté est que nous ne les acceptons plus !
5. Constater que de très nombreux coaches sont insuffisamment diplômés, les Brevets Fédéraux (ET ne seront plus éligibles la saison prochaine)
 - 35 coaches principaux en féminin (sur les 153) soit 23%
 - 59 coaches principaux en masculin (sur les 279) soit 21%
 - Chiffre qui monte à 135 en féminin si on intègre les coaches auxiliaires mais sur 386 coaches en tout (Principaux + Auxiliaires) soit 35%
 - Chiffre qui monte à 219 en masculin si on intègre les coaches auxiliaires mais sur 627 coaches en tout (Principaux + Auxiliaires) soit 35%
- Plan CSI absolument nécessaire !
- Nous avons donc 1013 entraîneurs en activité pour couvrir les 215 filières de nos championnats régionaux
6. Constater que l'effet dissuasif du montant de l'amende a enfin fait son effet empêchant certains clubs de « s'acheter » leur saison au niveau du Statut.
- Et que notre objectif est de ne pas mettre d'amende mais de faire appliquer le statut

7. Constaté que l'augmentation du nombre d'équipe accédant au barrage cette saison (= 34 équipes supplémentaires) n'a pas simplifiée la tâche des clubs
 - La réflexion avec les Commissions sportives départementales est donc bienvenue
 - ➔ il est nécessaire de conditionner l'accès aux championnats régionaux à la possession d'un nombre de coaches dans le club
 - demander la liste des entraîneurs du club au moment de l'engagement de x équipes pour vérifier la compatibilité puis alerter / empêcher
8. Constaté qu'un accompagnement des clubs est toujours d'actualité et absolument nécessaire
 - Un tutoriel est prévu de longue date
 - Point important dans la formation des dirigeants : répondre aux obligations réglementaires de la Ligue

COMMISSION 3x3 – S. LENGLET

Séverine LENGLET étant excusée, a transmis un point de situation :

L'open rose U15 et U18 s'est déroulé le 25 octobre dernier à Templeuve en Pévèle.

Une belle réussite pour cette nouvelle édition avec 8 équipes U15 et 7 équipes U18.

En U15 victoire de la team du pôle espoir d'Amiens.

En U18 victoire de la team MHJ67.

A noter la participation d'une équipe Polonaise d'un bon niveau et très sympathique !

Tous mes remerciements au club de la Patriote Templeuve pour son formidable accueil.

Mes remerciements également aux techniciens de Wattignies et d'Amiens pour avoir joué le jeu en envoyant des équipes.

Merci également à Nadine pour la mise en relation avec l'association de lutte contre le cancer. Association qui a effectué le protocole de remise des récompenses lors du concours de shoot et qui est intervenue pour expliquer ses différentes missions.

Tous mes remerciements également à l'ensemble des élus qui ont contribué à la réussite de cet événement et aux élus qui sont passés nous faire un coucou.

Merci également à Martin et Sandra.

La Commission 3x3 doit organiser une étape régionale de la Coupe de France 3x3 Entreprises, entre janvier et mars 2026 ainsi qu'un open mars bleu en U15 et U18 masculin.

Nous sommes en recherche de date et de lieu pour ces événements.

OPEN SUPER LIGUE le 6 et 7 juin 2026 sur le site de l'Arena BETHUNE BRUAY à VERQUIN.

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

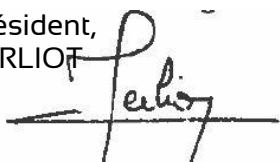
- ✓ 26 103 € de la part de KALISPORT pour les formations BF et DETB
- ✓ 7 841 € d'intérêts issus d'un dépôt à terme de 3 ans qui est arrivé à échéance
- ✓ 10 150 € Solde subvention Pole de Picardie
- ✓ 13 034 € de la part de la FFBB pour CFA CPMS
- ✓ 69 050€ de la part de banque Irlandaise HEWLET PACKARD suite jugement de l'affaire des photocopieurs de Picardie

Il a payé :

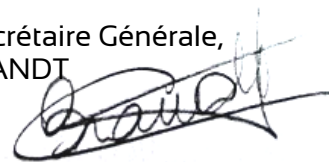
- ✓ 1615 € à DELL pour l'achat d'ordinateurs
- ✓ 17 500 € au Lycée Saint Martin pour le Pôle Picardie
- ✓ 278 614 € à la FFBB pour 1ère échéance des licences

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président clôture la séance 20h00.

Le Président,
P. MERLIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Merliot', written over a horizontal line.

La Secrétaire Générale,
C. BRANDT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brandt', written over a horizontal line.